



Traité Yebamot

Michna 4 - Chapitre 6

כהן גדול לא יישא את האלמנה בין אלמנה מן האירוסין, בין אלמנה מן הנשואין; ולא יישא את הבוגרת. רבי אלעזר ורבי שמעון מכשירין בבוגרת. לא יישא את מוכת עץ. אירס את האלמנה, ונתמנה להיות כוהן גדול יכנוס. מעשה ביהושוע בן גמלה שקידש את מרתה בת בייתוס, ומינהו המלך להיות כוהן גדול; וכנסה. שומרת יבם לכוהן הדיוט, ונתמנה להיות כוהן גדול אף על פי שעשה בה מאמר, לא יכנוס. כוהן גדול שמת אחיו חולץ, ולא מייבם.

Un Cohen Gadol ne doit pas épouser de veuve, qu'elle ait été fiancée ou mariée. Il ne doit pas épouser une jeune adolescente ; Rabbi El'azar et Rabbi Chim'on lui permettent d'en épouser une. Il ne doit pas épouser une jeune fille dont l'hymen a été blessé par un coup. S'il s'était fiancé avec une veuve et qu'il a été nommé Cohen Gadol, il a le droit de l'épouser. Ce fut le cas de Yehochoua ben Gamla : après ses fiançailles avec Marta, fille de Baytouss, le roi l'a nommé Cohen Gadol, il a tout de même pu épouser sa fiancée. Une femme en instance de Yiboum est échue à un simple Cohen, pendant ce temps, on l'a nommé Cohen Gadol ; bien qu'il se soit déjà engagé, il ne pourra pas l'épouser. Un Cohen Gadol dont le frère est mort (sans défauts) doit faire la 'Halitsa et ne peut pas faire Yiboum.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions